

C.

# DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE

En termes d'emplois et d'activités économiques, le territoire comprend trois pôles structurants : Barbezieux, Jonzac et Pons. Le secteur secondaire est ailleurs peu présent et se concentre sur ces trois communes, qui constituent également les principaux pôles d'emplois tertiaires, regroupant les activités commerciales, de services, et administratives.

Les activités touristiques sont en légère expansion, et s'avèrent profitables à d'autres secteurs d'activités (commerce, artisanat, agrotourisme,...) mais c'est toutefois l'activité agricole qui domine : les emplois, disséminés sur l'ensemble du territoire, sont en majorité liés à l'agriculture.

## I. UNE ECONOMIE STRUCTUREE PAR L'AGRICULTURE

La forte empreinte agricole du territoire est observable dans l'occupation du sol. Les investigations de terrain réalisées dans le cadre de cette étude l'attestent : dans le site de la Haute-vallée de la Seugne, 49,7 % des surfaces sont des terres arables et 12,7% des prairies, mais cette répartition ne reflète pas l'exact portrait de l'agriculture sur la Haute-Saintonge et le Cognaçais, marquée par la forte présence viticole, surtout en rive droite de la Seugne.

*Un grand nombre de données agricoles présentées ci-dessous sont issues du Recensement Général de l'Agriculture de 2000. Ce chapitre sera actualisé dès que les données communales du dernier RGA (2010) seront disponibles.*

### I.1. L'AGRICULTURE : UN POIDS IMPORTANT DANS L'ECONOMIE LOCALE

Sur le bassin de la Seugne, le secteur agricole représente une part importante de l'économie locale ; il emploie plus de 18 % de la population active, contre un peu moins de 9 % dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime. L'importance de l'agriculture est également perceptible par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère.

Les emplois directs regroupent les personnes qui travaillent directement sur l'exploitation (chefs d'exploitation et coexploitants, membres de la famille, salariés agricoles). En 2000, plus de 3000 personnes travaillaient dans les exploitations des communes du bassin de la Seugne. Avec la baisse du nombre d'exploitations observée ces 10 dernières années, on estime aujourd'hui à 2300 le nombre d'emplois agricoles sur le territoire.

	Emplois de l'activité agricole	Département de la Charente-Maritime	Département de la Charente	Bassin versant de la Seugne
Source : Insee, RGP 1999	Population totale	557 024	339 628	43 613
	Population active ayant un emploi	199 823	130 719	16 243
	<b>Actifs du secteur agricole</b>	<b>17 859</b>	<b>11 265</b>	<b>3 010</b>
	Soit en pourcentage de la population active ayant un emploi	8,9%	8,6%	18,5%
	Dont agriculteurs	12 062	7 793	2 048
Source : RGA 2000	Chefs et coexploitants à temps complet	11 230	5373	1 288
	Population familiale active	16 499	14 306	3 373
	Soit en pourcentage de la population totale	3 %	4,2%	7,7 %

Tableau 12 : *Emploi de l'activité agricole (Sources : Etude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne Moyenne - 2004 et Mémento de la statistique agricole, Agreste - 2009, RGA 2000)*

L'activité agricole génère également de nombreux emplois indirects dans la région. Ainsi, la viticulture a donné naissance à de nombreux chais et distilleries, et la polyculture-élevage à plusieurs industries agro-alimentaires (cf. III. Les activités commerciales, industrielles et artisanales).

## **I.2. EVOLUTION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION ENTRE 2000 ET 2007**

D'après l'enquête sur l'évolution des structures d'exploitation entre 2000 et 2007 réalisée par la Direction Régionale de Agriculture et de la Forêt de Poitou-Charentes et l'analyse des données du Recensement Général de l'Agriculture de 1988 et 2000, l'agriculture est une activité dominante dans l'économie locale mais un recul de celle-ci est perceptible depuis plusieurs décennies. Ce recul se traduit dans les cantons de l'aire d'étude par :

- **Une baisse importante du nombre d'exploitations.** En 2000, les communes du site natura 2000 comptaient au total 1598 exploitations agricoles dont 1018 professionnelles (64%). Entre 1988 et 2000, 34 % des exploitations ont cessé leur activité. Cette baisse se poursuit et s'est accélérée ces dernières années. En Charente-Maritime, les chiffres récents indiquent que le département a perdu entre 2000 et 2007 23% de ses exploitations agricoles et 20% de ses exploitations professionnelles<sup>1</sup>. Le constat est similaire en Charente ; le département enregistre sur la même période une diminution de 22%. Ceci a pour conséquence :
  - une baisse du nombre de chefs d'exploitation,
  - une diminution du nombre d'actifs agricoles (exprimé en équivalents temps plein, UTA) d'environ 20 %. Le nombre d'actifs familiaux diminue plus fortement que celui des salariés agricoles.
- **Un vieillissement de la population agricole :** 40 % des exploitants et coexploitants sont âgés de 50 à 59 ans. Parallèlement, les générations des moins de 40 ans et des 40-49 ans sont les plus touchées par la baisse d'effectifs. En 2007, les jeunes exploitants de Charente-Maritime sont 40 % de moins qu'en 2000. Cette diminution illustre les difficultés qu'ont les jeunes agriculteurs à s'installer.
- **Un faible nombre d'installations :** Le nombre des installations de jeunes agriculteurs aidés n'a jamais été aussi faible depuis 30 ans, d'où de grandes difficultés pour les jeunes souhaitant reprendre une exploitation. La transmission n'est plus majoritairement familiale.

Par ailleurs, les exploitations agricoles se restructurent :

- **Concentration des exploitations :** les exploitations s'agrandissent et les grandes exploitations gagnent du terrain. En 2000, la taille moyenne des exploitations des communes du site Natura 2000 étaient en moyenne de 35 ha, celle des grandes

---

<sup>1</sup> Exploitations dont le nombre d'UTA (Unité de Travail Annuel) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalents blé.

exploitations de plus de 50 ha atteignait 74 ha. Les exploitations de l'aire d'étude ont une surface moyenne plus faible que celles observées au niveau départemental.

Depuis 2000, les agrandissements des structures agricoles se sont poursuivies notamment pour les exploitations professionnelles ; leur surface moyenne a augmenté d'une dizaine d'hectares et a atteint en 2007 respectivement 76 et 80 ha pour la Charente et la Charente-Maritime. En 2007, les unités de plus de 100 ha comptent pour 26,7 % des exploitations de la Charente et 29,5% de celles de la Charente-Maritime contre 17% et 18 % en 2000.

Aujourd'hui, 50 à 60 % des SAU départementales sont exploités par 25 à 30 % des exploitations.

	Exploitations	Exploitations professionnelles	Exploitations de + 50 ha
Département de la Charente-maritime	43	64	96
Département de la Charente	44	65	100
Communes du site Natura 2000	35	48	74

Tableau 13 : Taille moyenne des exploitations en 2000 (Source : RGA, 2000)

- **Vers une spécialisation accrue** : le phénomène de spécialisation observée entre 1988 et 2000 se poursuit. Les exploitations ayant une production orientée vers les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux ou COP) ont le mieux résisté au recul de l'agriculture. Les chiffres départementaux indiquent que 15 % des systèmes COP ont disparu entre 2000 et 2007 contre 25 % pour les autres systèmes.

	2000				2005				2007			
	Charente		Charente-Maritime		Charente		Charente-Maritime		Charente		Charente-Maritime	
Exploitant individuel	3552	67,5%	4565	72,1%	2627	58,4%	3107	56,4%	2271	54,3%	3107	62,3%
GAEC	405	7,7%	437	6,9%	435	9,7%	407	7,4%	365	8,7%	358	7,2%
EARL	838	15,9%	999	15,8%	923	20,5%	1124	20,4%	1039	24,8%	1147	23,0%
Autres sociétés	468	8,9%	327	5,2%	511	11,4%	341	6,2%	502	12,0%	377	7,6%

Tableau 14 : Evolution des statuts des exploitations de 2000 à 2007 (Sources : Enquête des structures d'exploitations 2007 et 2005, RGA 2000)

- **Augmentation des formes sociétaires** : les entreprises individuelles de type familial, très majoritaires reculent au profit des entreprises en forme sociétaire, notamment des EARL. Ce constat est particulièrement marqué dans les communes viticoles où les exploitations ont davantage recours à cette forme d'entreprise. Dans les unités céréalières, la proportion d'installations individuelles domine et se maintient.

- **Développement du fermage** : Les agrandissements sont principalement réalisés par le biais du fermage. Ce dernier est aujourd'hui souvent privilégié à la cession des terres, faute de repreneurs.

Des tendances plus favorables tendent toutefois à valoriser la situation agricole locale :

- la Surface Agricole Utile a été stable entre 1988 et 2000 dans les cantons de l'aire d'étude. Entre 2000 et 2007, la SAU des départements a regressé (- 3 % en Charente-Maritime, - 3,7 % en Charente) mais dans des proportions moindres par rapport aux départements voisins. Les surfaces agricoles des systèmes en grandes cultures restent stables. Par contre, celle des systèmes viticoles est en repli.
- les actifs agricoles représentent une forte part de la population active,
- l'agriculture et notamment la viticulture joue un rôle prépondérant dans l'économie locale,
- la région bénéficie de productions agricoles de qualité : elle se distingue grâce à son patrimoine agricole local à partir duquel se créent des unités de production viables.

## I.3. DES PRODUCTIONS SPECIALISEES

### I.3.1. Evolution au niveau départemental

L'activité agricole de la Charente-Maritime et de la Charente repose sur 3 secteurs de production agricoles : les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux), la viticulture et l'élevage bovin (lait et viande).

Depuis 40 ans, la part des céréales et oléo-protéagineux (COP) a progressé de manière spectaculaire aux dépens des surfaces fourragères et de la vigne. L'application de la PAC avait fait redescendre les surfaces en 1995 par la mise en jachère de plusieurs milliers d'hectares. La réduction des surfaces en jachères depuis 1995 a permis de retrouver un niveau voisin du début des années 90. Cette spécialisation vers les grandes cultures (blé, maïs, tournesol en particulier) est commune à l'évolution agricole des départements où les COP constituent la principale orientation économique des exploitants. Cet assolement couvre en 2010 63% de l'occupation du sol en Charente-Maritime et 52 % en Charente.

Charente-Maritime	1988		2000		2010	
	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU
Céréales	183 438	41,0%	198 914	44,9%	203740	46,50%
Oléo-protéagineux	76 644	17,1%	78 148	17,6%	73330	16,70%
Cultures fourragères	122 160	27,3%	82 241	18,6%		
Surface toujours en herbe	69 589	15,6%	47 949	10,8%	48200	11,00%

Vigne	44 106	9,9%	40 931	9,2%	39 817	9,00%
SAU	447 430 ha		442 993 ha		438 277 ha	
<b>Charente</b>	<b>1988</b>		<b>2000</b>		<b>2010</b>	
	<b>Superficie (ha)</b>	<b>% SAU</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>% SAU</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>% SAU</b>
Céréales	133 713	34,4%	134 142	35,7%	136 460	37,30%
Oléo-protéagineux	50 798	13,1%	55 325	14,7%	52 620	14,40%
Cultures fourragères	149 108	38,4%	115 910	30,8%		
Surface toujours en herbe	88 283	22,7%	50 753	13,5%	48500	13,30%
Vigne	419 845	108,1%	41 471	11,0%	39 364	10,70%
SAU	388 471 ha		376 006 ha		365 915 ha	

Tableau 15 : Evolution des productions agricoles dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime (Sources : RGA 2000, Mémento de la statistique agricole, Agreste - 2010)

Les surfaces fourragères (Surface toujours en herbe, cultures fourragères assolées) ont reculé en Charente-Maritime de plus de 65 % depuis les années 70. Cette baisse a ralenti depuis la mise en place des mesures de maintien des surfaces herbagères.

Les superficies de vigne n'ont cessé de reculer de manière régulière depuis 1979, sous l'effet des cessations d'activité des petits producteurs, et des arrachages liés aux crises viticoles et aux maladies. La Charente-Maritime, comptabilisait 61 800 ha de vignes en 1975, et plus que 40 800 ha de vignes dont 33 000 ha pour la production de Cognac et de Pineau en 2010. La baisse est moins marquée en Charente dont les surfaces viticoles sont passées de 47 200 ha en 1979 à 40 500 ha en 2010 dont 37 500 ha pour le Cognac et le Pineau. Ces 10 dernières années, la surface en vigne a reculé de 3 à 5 %, et respectivement, 25 % et 16 % des exploitations viticoles de Charente-Maritime et de Charente ont disparu. Il n'en demeure pas moins qu'une exploitation sur deux de la Charente-Maritime et de la Charente cultive la vigne. La viticulture constitue en valeur la production la plus importante de ces départements.

### I.3.2. Evolution des productions sur le bassin de la Seugne<sup>2</sup>

Les communes du bassin de la Seugne ont connu une évolution similaire à celle de la Charente-Maritime. Les différences résident dans la part moins importante des oléo-protéagineux et des superficies fourragères avec respectivement 15 % et 11 % de la SAU du bassin de la Seugne, contre 20 et 19 % pour le département (comparatif réalisé sur la base des données 2000). En revanche les surfaces destinées à la viticulture sont nettement plus présentes dans le paysage local, puisqu'on se trouve en majorité dans la Saintonge viticole. Les communes viticoles se situent essentiellement en rive droite de la Seugne.

<sup>2</sup> D'après Etude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne et publications agreste

	1979		1988		2000	
	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU
Céréales	31 173	45,1	28 366	41	30 527	44,7
Oléo-protéagineux	384	0,6	11 754	17	10,183	14,9
Cultures fourragères assolées	9 289	13,4	5 369	7,8	3 345	4,9
Surface toujours en herbe	9 072	13,1	6 080	8,8	4270	6,3
Vigne	17 477	25,3	14 616	21,1	14 150	20,7
SAU	69 139 ha		69 189 ha		68 303 ha	

Tableau 16 : Répartition des productions agricoles sur le bassin versant de la Seugne (Sources : Etude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne Moyenne - 2004)

Dans le bassin de la Seugne, la principale orientation agricole en nombre d'exploitations et en surface est la polyculture (céréales, oléo-protéagineux). Plus spécifiquement les productions végétales se répartissent de la manière suivante, avec des évolutions divergentes :

#### ◆ Les productions végétales :

##### ▪ la vigne :

La vigne couvre en moyenne plus de 20 % du bassin versant. La viticulture occupe une place très importante dans la partie saintongeaise de la Charente-Maritime, et le Cognacais (Charente) avec le célèbre Cognac et le Pineau. La viticulture charentaise produit également des vins de pays charentais, des vinaigres (vinaigrerie à La Tremblade) et des vins mousseux, afin de diversifier la vente des produits de la vigne. Le territoire se situe dans les aires AOC «Pineau des Charentes», « Cognac » et « Esprit de Cognac ».

Avec 15 000 ha de vignes, le bassin de la Seugne représente 35 % de la surface viticole de la Charente-Maritime et ces vignes sont à 95 % destinées à la production de Cognac. A l'image de l'évolution départementale, les surfaces en vignes sont en repli. Il faut dire que la viticulture est très sensible aux crises internationales car elle dépend du maintien de ses exportations. Avec la crise, le Cognac, produit phare des exportations, a perdu des marchés et ses ventes ont diminué en 2008 et ce pour la première fois depuis 2001. Les sorties de Cognac ont enregistré une baisse de 15 % en 2009 par rapport à 2008. Cette nouvelle crise a eu des effets directs sur le maintien des exploitations les plus fragiles. En 2010, les exportations de Cognac, produit phare de la région, ont renoué avec la croissance. Les surfaces de vignes aptes à la production d'eaux-de-vie ont augmenté de 4 % en Charente-Maritime et de 1,5 % en Charente.

#### ▪ les céréales et oléo-protéagineux

Les surfaces en céréales augmentent depuis les années 70. Les exploitations sont marquées par leur taille importante ; elles se sont agrandies au cours du temps grâce aux libérations des terres consécutives aux arrêts d'activité. La culture du maïs est prépondérante dans le bassin de la Seugne (17,1 % de la SAU), suivie du tournesol (13,7 %), de l'orge (13,6 %) et du blé (13,3 %) (Données RGA 2000). Les cultures se font à sec ou par irrigation, à partir de pompes dans la nappe superficielle ou profonde et dans les cours d'eau.

Le maïs, 2<sup>ème</sup> production du département, est davantage cultivé dans le bassin de la Seugne qu'en Charente-Maritime. A l'inverse, le blé, 1<sup>ère</sup> production du département, est une production moins répandue.

L'essor de la culture du maïs est étroitement lié au développement de l'irrigation, le maïs grain y constitue plus de 70 % des surfaces irriguées.

Par ailleurs, pour les autres cultures on observe une progression très importante des surfaces en tournesol qui ont été multipliées par 30 entre 1979 et 2000, alors que le blé reste relativement stable et que l'orge est globalement en baisse. L'orge de brasserie forme néanmoins une composante non négligeable dans le département de la Charente-Maritime puisqu'il place celui-ci en tête des producteurs d'orge de printemps de Poitou-Charentes.

#### ▪ les surfaces irriguées

En 2000, environ 8000 ha de surfaces agricoles étaient irriguées dans le bassin de la Seugne (données ne prenant en compte que les 2/3 des communes du bassin en raison du secret statistique). Pour les communes renseignées, 25 % des surfaces cultivées sont irriguées (hors surfaces fourragères). Les secteurs les plus irrigués sont ceux de la Seugne Moyenne, et la partie aval de la Maine, là où les surfaces de maïs sont les plus étendues. Les communes ayant plus de 500 ha de surfaces irriguées en 2000 sont Clion, Pons, Berneuil, puis dans une moindre mesure Jazennes et Saint-Genis de Saintonge, qui détiennent entre 300 et 400 ha.

Les tendances montrent qu'après un fort développement depuis les années 80, l'irrigation diminue depuis le milieu des années 2000. Les surfaces déclarées irriguées à la PAC (Politique Agricole Commune) dans le bassin de la Seugne ont diminué entre 2004 et de 2008 de 15 à 20 %. Si l'irrigation a été encouragée par la mise en place de primes plus élevées lors de la mise en place de la PAC de 1992, la réforme de la PAC de 2005 met un frein à cette pratique. En effet, dès 2006 l'arrivée du découplage partiel des cultures ne conditionne plus les aides aux choix de productions des agriculteurs et aux quantités produites mais au respect des normes agro-environnementales. Ce changement des modes de calcul rend les 3/4 des aides aux surfaces, indépendantes de la production et de l'irrigation. Ces évolutions ne signifient cependant pas le déclin de l'irrigation puisque la création de neuf réserves de substitution sont en projet sur le bassin de la Seugne, afin de stocker 2,55 Mm<sup>3</sup> pour l'irrigation.

#### ▪ les prairies

Elles sont en diminution depuis plusieurs dizaines d'années au profit des cultures annuelles, comme le blé, le maïs, le colza et le tournesol. Sur le bassin de la Seugne, la superficie fourragère principale ne représente que 11 % de la SAU en 2000 contre 20 % en 1979. Ce



constat est à mettre en parallèle avec le recul de l'activité d'élevage qui reste avant tout la principale production susceptible de valoriser cette utilisation du sol.

Néanmoins, la diminution des prairies s'est ralentie dans les années 90 avec la mise en place de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif, remplacée en 2003 par la PHAE (prime herbagère agro-environnementale).

En outre, depuis 2005, les aides de la PAC sont conditionnées au respect du maintien des pâturages permanents, avec une tolérance de 10 %. Désormais, la possibilité pour un agriculteur de retourner une prairie temporaire de plus de 5 ans ou une prairie permanente pour y mettre une autre culture, et les conditions à respecter pour effectuer ce retournement dépendent de l'évolution du ratio des pâturages permanents au niveau national et départemental. Cette mesure est de nature à ralentir le recul des prairies dans le paysage agricole.

## ◆ Les productions animales :

### ▪ l'élevage bovin

Sur le bassin de la Seugne, le cheptel bovin a diminué de 58 % entre 1979 et 2000. L'élevage est surtout présent en amont de la vallée dans les communes du canton de Montlieu-la-Garde.

**L'élevage bovin allaitant** destiné à la production de viande bovine s'est développé en remplacement de l'élevage laitier, suite à l'instauration des quotas laitiers, et parallèlement à la croissance de la production de céréales. Toutefois, l'augmentation du nombre de vaches allaitantes n'a pas compensé la baisse du troupeau laitier. Aujourd'hui, la production bovine est stable mais le nombre d'exploitation ayant conservé cette orientation technico-économique a fortement reculé. Depuis 2000, une exploitation sur quatre aurait cessé l'activité d'élevage bovin allaitant. En contrepartie, les troupeaux se sont agrandis.

Les exploitations d'élevage rencontrées sont de deux types :

- élevages importants, de 50 têtes ou plus, plus ou moins spécialisés et performants, dont le maintien est possible si l'exploitant trouve un successeur,
- petits élevages, qui constituent une activité complémentaire d'une activité principale (céréales ou vigne), et dont l'avenir est beaucoup plus incertain, l'exploitant ou son successeur risquant d'abandonner cette activité contraignante.

Le maintien de cette activité est un enjeu important en terme de préservation des paysages et de la biodiversité puisqu'il permet le maintien des surfaces en prairie, intéressantes sur le plan environnemental.

**L'élevage laitier** est en forte régression ; le nombre de vaches laitières a diminué de 36% (3 % par an) entre 1988 et 2000. Entre 2000 et 2008, le recul est plus lent (-0.7 %/an). La production est parfois associée à la production de viande bovine ou à la viticulture et le plus souvent à la culture de céréales. La production laitière, commercialisée après transformation en beurre, bénéficie d'une labellisation AOC « Beurre des Charentes » ou « Beurre des Deux-Sèvres ».

L'impact environnemental de cette activité est plus faible que la précédente dans la mesure où les élevages sont surtout « hors sol », souvent associés à une production de céréales ; elles n'impliquent donc pas forcément le maintien des prairies. Du fait des fortes contraintes que cette activité génère, le nombre d'exploitations risque encore de diminuer dans les années à venir.

De manière générale, la situation des élevages bovins connaît depuis plusieurs années de fortes pressions avec l'augmentation des coûts de production, la crise sanitaire (Fièvre catarrhale ovine), la concurrence, ce qui remet en cause la pérennité de certaines exploitations agricoles. Ceci est particulièrement vrai pour les unités laitières, dont l'activité génère déjà de fortes contraintes d'exploitation.

#### ▪ Les autres élevages

Les élevages ovin, porcin et caprin sont peu représentés sur ce territoire, qui n'est pas une terre traditionnelle pour ce type d'élevage.

L'élevage porcin est souvent associé à au moins une autre production, en général des céréales ; les productions sont le plus souvent labellisées : IGP jambon de Bayonne, appellation Poitou-Charentes (certificat de Conformité Produits). Dans les communes du site Natura 2000, 7 établissements classés ont été recensés.

En ce qui concerne le cheptel avicole, les effectifs ont baissé de moitié depuis 1979. Il restait en 2000 sur le bassin versant de la Seugne environ 700 exploitations qui produisaient des volailles et des poules pondeuses.

On relèvera en Charente la présence d'une production de terroir avec la poule de Barbezieux : élevage d'une race locale française préservée, redynamisé grâce à une association créée en 1997 (ASPOULA) et comprenant depuis 2001 quelques professionnels ; la création d'un label AOC est en cours.

#### ◆ Des productions biologiques en progression mais encore marginales

L'agriculture biologique concerne sur le territoire principalement la viticulture (productions de pineau, cognac, jus de raisin). A l'image de cette filière au niveau national, elle reste encore marginale en surface et en nombre d'exploitations. Douze agriculteurs convertis à l'agriculture biologique ont été recensés dans les communes du site Natura 2000 dans le département de la Charente-Maritime.

### I.3.3. Les surfaces agricoles au sein du site natura 2000

Les espaces agricoles dominent la vallée de la Seugne et de ses affluents. Plus de 63 % du périmètre natura 2000 sont composés d'espaces agricoles. 8 hectares de terres agricoles sur 10 sont destinés aux céréales, le reste aux prairies. Les vignes et vergers sont rencontrés ponctuellement.

Intitulé	Superficie	% de recouvrement
Terres arables	4 331, 87 ha	49,7 %

Vignobles	63,88 ha	0,7 %
Vergers et petits fruits	20,39 ha	0,2 %
Prairies	1 109,81 ha	12,7 %

Tableau 17 : Les terres agricoles du site natura 2000

## I.4. L'AGRITOURISME ET LA DIVERSIFICATION

Les activités des exploitations agricoles tendent à se diversifier. Cette diversification apparaît aujourd'hui légitime et nécessaire pour améliorer en particulier les revenus des agriculteurs. Elle se traduit avant tout par la vente directe de produits agricoles, qui concerne en majorité des exploitations professionnelles et la vente de vin. La transformation des produits de la ferme est un secteur de diversification important et ce sont également les exploitations viticoles qui transforment le plus.

L'agritourisme est également une filière visant à diversifier les activités des exploitations agricoles, à mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti et naturel, à obtenir un complément de ressources. L'accueil sur l'exploitation se traduit par l'hébergement, la restauration et l'animation. Plusieurs réseaux garantissent l'image et la qualité de l'accueil notamment les réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Accueil paysan ».

Dans les communes du site Natura 2000, 6 exploitations adhèrent au réseau « Bienvenue à la ferme » :

- La ferme-auberge Jaulin à Baignes-Sainte-Radegonde (lieu-dit « Puygareau »), exploitation produisant du lait, des céréales et de la vigne, propose des repas et l'hébergement (hors site Natura 2000),
- Le camping à la ferme Les Acacias à Clion, proche de l'exploitation céréalière et viticole (hors site Natura 2000),
- L'EARL Dumoulin à Saint-Ciers-Champagne (lieu-dit « Nauves »), exploitation d'élevage de canards et production de pépinières viticoles. propose les produits de l'exploitation : foie-gras, magrets, conserves ... (hors site Natura 2000),
- La ferme Chabaneix, productrice de céréales, vignes et volailles à Jazennes, rue des Lyonettes, propose la table et l'hébergement (hors site Natura 2000),
- L'EARL Jardin des Rigallauds au Tartre, ferme maraîchère et viticole vendant des produits en vente directe (hors site Natura 2000).
- Le Maine Laure, exploitation viticole au Tartre (lieu-dit « Le Maine »), vendant des produits en vente directe (Pineau des Charentes blanc et rosé, vieux pineau, Cognac).

Un agriculteur situé à Mirambeau adhère au réseau Accueil Paysan et propose une table et des chambres d'hôtes.

## I.5. LES INSTALLATIONS AGRICOLES CLASSEES ICPE

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) désignent les activités qui présentent des inconvénients ou des dangers potentiels pour le voisinage ou pour l'environnement (pollutions ou nuisances : odeurs, bruits, pollution de l'eau et de l'air... Ces installations sont régies par le Livre V, Titre 1er du Code de l'Environnement (ex

loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), et par son décret d'application du 21 septembre 1977 modifié. Seules les installations dont l'activité est inscrite dans la nomenclature des installations classées sont soumises à cette réglementation.

Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage ou stockage de céréales et de la viticulture sont concernés par cette réglementation. En élevage, les effectifs d'animaux logés déterminent le passage d'un régime du Règlement Sanitaire Départemental à celui des Installations Classées.

Dans les communes du site natura 2000, 54 ICPE agricoles de type élevage ont été dénombrées et sont suivies par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Charente et de la Charente-Maritime. Parmi elles, 6 relèvent du régime de l'autorisation et 48 du régime de la déclaration. Les industries agro-alimentaires et les silos de stockage de céréales sont recensés dans le chapitre « III. Les activités commerciales, artisanales et industrielles ».

ENTITE	COMMUNE	REGIME	ACTIVITE
GAEC DE LA TOUR	AGUDELLE	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC DES TROIS CHENES	ALLAS-BOCAGE	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
EARL LAITIERE	BAIGNES SAINTE-RADEGONDE	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
MOUSSET MULHQLAND	BAIGNES SAINTE-RADEGONDE	Déclaration	Chiens
MOULINIER Michel	BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE	Déclaration	Chiens
AUDUREAU Philippe	BELLUIRE	Autorisation	Chiens
EARL GUERIN MASSIAS	BERNEUIL	Autorisation	Vaches laitières et/ou mixtes
SCEA BRANGER BERNARD ET FLORENT	BERNEUIL	Déclaration	Vaches allaitantes
BERTAUD Jacques	CHAMPAGNAC	Autorisation	Porcs
PERRIER Gilbert	CHATENET	Déclaration	Bovins à l'engrais
COURTAUD Michel	CHEPNIERS	Déclaration	Volailles
GISCLON Frédéric	CHEPNIERS	Déclaration	Chiens
GERVREAU Patrick	CLION	Déclaration	Chiens
PUYTHORAC Patrick	CLION	Déclaration	Chiens
EARL FONT ROUILLEE	CONDEON	Déclaration	Lapins et vaches laitières
FAREY Raphaël	CONDEON	Déclaration	Chiens
SOUCHARD Gérard	CONDEON	Déclaration	Porcs
SOUCHARD Marie Odile	GUIMPS	Déclaration	Porcs
MARRIER Jacques	GUITINIERES	Déclaration	Chiens
GAEC DE CHEZ TAILLE	LE PIN	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
HENRI Daniel	LE TATRE	Déclaration	Chiens
AUDARD Charly	MIRAMBEAU	Déclaration	Chiens
GUIARD Stéphane	MIRAMBEAU	Déclaration	Chiens
JONCHERE Jean-Louis	MONTCHAUDE	Déclaration	Porcs
LOZES Edouard	MONTCHAUDE	Déclaration	Chiens
RENAUD Christian	MONTCHAUDE	Déclaration	Chiens
VIREVALEIX Dominique	MONTCHAUDE	Déclaration	Bovins à l'engrais
GAEC DU PERRIER	MONTLIEU-LA-GARDE	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
LESTAROUIT Habel	MONTLIEU-LA-GARDE	Déclaration	Chiens

NADAUD Philippe	MONTLIEU-LA-GARDE	Déclaration	Volailles
EARL DU PONT ROMAIN	NEUILLAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
EARLGEAITRIE	NEUILLAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
PUJO Guy	NEULLES	Déclaration	Chiens
CAIVEAU Jean-Louis	NIEUL-LE-VIROUIL	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC ROBIN PERE ET FILS	NIEUL-LE-VIROUIL	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
EARL DELA RACLERIE	OZILLAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC CHEZ BILLE	OZILLAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC LES DEUX FONTAINES	POLIGNAC	Autorisation	Vaches laitières et/ou mixtes
SCEA DE LA CROIX MARRON	PONS	Déclaration	Vaches aitiéros et/ou mixtes
EARL MICHONNEAU	REIGNAC	Autorisation	Porcs
FOUCHER Jean Marie et Damien	REIGNAC	Déclaration	Chiens
EARL LES COLLINES	SAINTE-COLOMBE	Déclaration	Vaches aitières et/ou mixtes
FOLLEA Christian	SAINTE-GERMAIN-DE-VIBRAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC DES TROIS MOULINS	SAINTE-LEGER	Déclaration	Vaches aitières eUou mixtes
GAEC DE LA BERTAUDRIE	SAINTE-MEDARD	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
AVINIO Michel	SAINTE-SIMON-DE-BORDES	Déclaration	Chiens
SCEA LATORSE (LATORSE-GAUTRIAU)	SAINTE-SIMON-DE-BORDES	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
EARL DE LA GUDELETTE	SAINTE-SIMON-DE-BOROES	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
DUPOUY Serge	SOUBRAN	Déclaration	Chiens
EARL DES THERMES	SOUBRAN	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
RAMBEAU Claudine	SOUBRAN	Déclaration	Bovins à l'engrais
EARL RAPIN	TOUVERAC	Déclaration	Porcs et vaches laitières
SCEA LE PIN	TOUVERAC	Autorisation	Porcs
PELETTE Jérémie	VIBRAC	Déclaration	Porcs

Tableau 18 : Les installations agricoles classées pour la protection de l'environnement en mai 2010 (Source : DDPP 16, DDPP 17)

Les installations ne présentant pas de graves dangers ou inconvénients sont soumises aux règlements sanitaires départementaux. Elles doivent respecter des prescriptions générales, édictées dans ces règlements.

## II.L'EXPLOITATION FORESTIERE

### II.1. UNE FORET PRIVEE ET EMIETTEE

Les boisements occupent une place importante dans l'occupation du sol de la vallée. Ils se répartissent essentiellement en :

- plantations de peupliers
- boisements alluviaux d'aulnes et frênes, peuplement linéaire le long des cours d'eau (ripisylve) ou formation plus étendue dans le lit majeur.

A l'image de la forêt de Poitou-Charentes, il s'agit d'une forêt privée, à plus de 95 %, et très morcelée, ce qui constitue un handicap pour son exploitation. Elle appartient à un grand nombre de propriétaires, mais ceux-ci possèdent de petites surfaces ; la surface moyenne des parcelles est souvent d'environ 20 ares, chaque propriétaire en possédant généralement moins de 10.

Il n'existe pas de boisement soumis à un Plan Simple de Gestion.

Les plantations de peupliers représentent une superficie de 438 ha sur l'ensemble de l'aire d'étude. Elles sont surtout représentées sur la Seugne moyenne, entre Champagnac et Pons. Leur étendue est moindre sur la Seugne amont et dans les vallées des affluents.

Les plantations de peupliers se sont surtout développées à partir des années 60, avec le déclin de l'agriculture traditionnelle, notamment de l'élevage. Les propriétaires y ont vu une solution de substitution aux prairies, l'arbre étant bien adapté aux sols alluviaux riches en matières minérales, avec une nappe préatique peu profonde.

Depuis les années 90, la superficie de peupleraies a peu progressée. Elle serait assez stable ou en légère augmentation aujourd'hui (d'après le CRPF).

Les taillis de frênes et d'aulnes et frênes mélangés représentent une superficie de 887 ha dans l'aire d'étude. Ces taillis sont traditionnellement exploités pour le bois de chauffage, pratique encore existante aujourd'hui. Comme pour les peupleraies, la superficie est stable.

Dans le cadre de sa politique de revalorisation forestière, le Département a confié au Groupement de développement Forestier de la Charente-Maritime (G.D.F 17) et au Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F), la réalisation d'une carte du massif forestier des communes d'Avy, Clam, Fléac sur Seugne, Marignac, Saint-Germain de Lusignan, Saint-Georges Antignac et Saint-Grégoire d'Ardennes. Une carte d'identité de massif sur les 7 communes a été réalisée en 2011. Les actions forestières envisagées dans le périmètre de cette étude ne concernent pas le site Natura 2000. Une opération de type remembrement ayant été exclue en raison de la faible surface par propriété et faible nombre de parcelles par propriétaire, une bourse foncière a été lancée en 2012 afin de faciliter la mise en relation des acheteurs et vendeurs de parcelles boisées.

## **II.2. L'EXPLOITATION DU PEUPLIER DANS LA VALLEE DE LA SEUGNE**

### **II.2.1. Le poids économique régional de la populiculture**

La région Poitou-Charentes compte environ 19 000 ha de peupleraies présentes surtout dans les vallées et marais. En surface, elles représentent 5 % de la superficie boisée de la région.

Cette production permet d'alimenter une économie locale notable : la région est ainsi la cinquième de France productrice de peupliers et elle fournit 12% de la récolte nationale de l'espèce ; les peupleraies de Poitou-Charentes fournissent 40% de la récolte de bois d'œuvre de la région.

Ce bois alimente principalement l'industrie du contreplaqué. Le bois de peuplier, après déroulage, est également utilisé pour la fabrication de bourriches d'huîtres, de caisses à fromage, et d'emballages pour les fruits et légumes. Les billes d'un diamètre plus important sont utilisées en sciage pour la fabrication de palettes de transport et de caisserie. Enfin, le petit bois part en papèterie ou en fabrication de panneaux agglomérés.

Du fait des dégâts importants dus à la tempête de 1999, qui a entraîné une perte équivalente à 7 années de production, et qui a nécessité des travaux de reconstitution, la peupleraie de Poitou-Charentes est une forêt jeune.

### **II.2.2. Les pratiques culturales dans la vallée de la Seugne**

Dans la vallée de la Seugne, le peuplier bénéficie de sols adaptés, riches en matières minérales, et suffisamment alimentés en eau. Ces conditions permettent le développement d'une culture extensive, sans labour, avec peu ou pas d'amendements. Seuls le broyage et le fauchage sont nécessaires pour le développement des racines, les premières années.

Installée dans de bonnes conditions, et suivie régulièrement, une peupleraie produit plus de 15m<sup>3</sup>/ha/an et peut être exploitée à partir de 18 ans.

L'itinéraire technique est généralement le suivant :

- pas de travail du sol, broyage de la végétation (et des souches si replantation)
- plantation de 150 à 200 peupliers par ha, un plant tous les 7 à 8 m,
- fertilisation éventuelle la première ou les deux premières années de plantation,
- entretien chimique localisé (1 à 2 m<sup>2</sup> autour du plant) pendant 3 ans,
- broyage annuel de la végétation jusqu'à 5 ans,
- une ou deux tailles de formation, trois élagages jusqu'à 6 m de haut.

Au-delà des 5 années après la plantation, l'entretien de la végétation au sol peut s'arrêter ; il existe cependant des propriétaires qui maintiennent l'entretien (broyage) avec une fréquence variable.

Cela induit une grande variabilité des faciès des peupleraies selon les modes d'entretien. On trouve en effet :

- les peupleraies très entretenues, avec un couvert herbacé ras et peu diversifié,
- les peupleraies accompagnées d'un couvert de hautes herbes (mégaphorbiaies),

- les peupleraies avec un sous-bois de frênes, qui correspondent aux plantations les moins entretenues.

A l'image des autres vallées productrices de peupliers de la région, la populiculture de la vallée de la Seugne est contrainte par :

- le grand morcellement du foncier,
- les difficultés d'accès aux parcelles (manque de chemins ou chemins impraticables), et le manque de places de débardage organisées,
- le degré d'implication variable des propriétaires.

L'amélioration de la structure foncière, et celle des accès, ne peuvent être envisagées qu'à l'occasion d'aménagements fonciers ou de regroupement syndical de propriétaires sous forme d'Association Syndicale Libre (ASL).

Dans l'aire d'étude, on notera l'existence d'un aménagement foncier récent, sur la commune de Mosnac-sur-Seugne. En revanche, il n'existe pas d'ASL.

Enfin, du point de vue économique, la vallée de la Seugne se caractérise par l'absence d'une bonne partie des acteurs économiques de la filière, autres que les propriétaires (pépinières, scieries, industriel du bois...). La vallée ne tire donc pas pleinement bénéfice de sa ressource.

### II.2.3. La tempête de 1999 et la reconstitution des plantations

La tempête du 27 décembre 1999 a fortement sinistré les forêts charentaises. Près de 40% du volume sur pied a été détruit, soit 4,4 millions de m<sup>3</sup> toutes essences confondues.

Les forêts alluviales n'ont pas été épargnées, particulièrement les peupleraies les plus âgées.

Sur la Seugne, les peupleraies touchées par la tempête sont aujourd'hui reconstituées pratiquement en totalité (source : CRPF).

Les reconstitutions ont été réalisées par des propriétaires individuels ou regroupés de manière informelle, avec les conseils du CRPF. Ils ont bénéficié d'aides de l'Etat, sous condition de respect d'obligations environnementales :

- bande de 5 m de recul entre la plantation et le cours d'eau,
- respect d'une « zone à vocation environnementale », équivalente à 30% de la surface productive, en périphérie ou dans le secteur planté, souvent plantée en taillis de frênes.

Il n'existe plus, à l'heure actuelle, d'aide de l'Etat pour des plantations.

### II.2.4. La gestion environnementale des peupleraies

Deux démarches volontaires marquant l'adhésion des propriétaires à des pratiques respectueuses de l'environnement sont aujourd'hui proposées :

- le **Code de bonnes pratiques sylvicoles en Poitou-Charentes** :

L'adhésion volontaire à ce code permet d'attester d'une exploitation dans un souci de gestion durable, notamment par la prise en compte des différentes fonctions des espaces



boisés : économique, environnementale, et sociale. Cette adhésion permet d'accéder à des aides publiques en matière forestière, de bénéficier d'exonérations fiscales, de favoriser les débouchés commerciaux.

- la **Charte « peuplier et environnement »** du CRPF Poitou-Charentes :

Afin de concilier développement de la populiculture et préservation des milieux naturels, la charte consigne un certain nombre de recommandations à observer. Celles-ci concernent :

- le choix des cultivars,
- les distances de plantations,
- le respect de la biodiversité,
- la pratique des entretiens : travaux du sol, broyage de la végétation, désherbage chimique, fertilisation, traitements phytosanitaires, tailles et élagages,
- l'exploitation des bois.

Le CRPF de Poitou-Charentes vulgarise et promeut cette charte, notamment en organisant régulièrement des sessions de formations auprès des propriétaires.

### **II.3. L'EXPLOITATION DES TAILLIS**

Les taillis sont essentiellement constitués de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et de Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*), accompagnés par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Les taillis présentent une faible valeur marchande. Ils sont exclusivement exploités en bois de chauffage ou de trituration. L'exploitation des taillis se fait tous les 25 à 40 ans selon les propriétaires.

Le Frêne commun peut constituer une alternative intéressante au peuplier : son bois clair est recherché pour le placage, l'ébénisterie, et la fabrication de parquets. Ainsi, très ponctuellement, les propriétaires peuvent être incités à ne pas effectuer de coupe rase de leur taillis, mais de simples éclaircies, permettant de laisser se développer quelques sujets en arbres de futaie. Cette pratique reste cependant marginale. Le Frêne oxyphylle peut uniquement servir d'accompagnement pour la production de bois de chauffage.

A défaut de produire du bois d'œuvre, les taillis possèdent cependant plusieurs fonctions à préserver :

- maintien des berges,
- maintien de la diversité biologique et paysagère,
- production de bois de chauffage.

Des expérimentations de taillis à très courte rotation pour la fourniture de plaquettes utilisées par les chaudières au bois (filiale bois-énergie) ont été développées ces dernières années par la Communauté de communes de Haute Saintonge sur différents sites en bordure de la Seugne, de la Maine et du Trèfle. Elles concernent de faibles surfaces (quelques ares) et n'ont pas donné lieu à des plantations sur des parcelles privées (Source : Conseil Général de Charente-Maritime, CRPF Poitou-Charentes).

### III. LES ACTIVITES COMMERCIALES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES

#### III.1. LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Dans le bassin de la Seugne, on recense environ 1600 entreprises dont plus de 350 industries produisant dans divers secteurs d'activités (données : Etude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne). Ces dernières sont le plus souvent regroupées au sein de zones d'activités installées à la périphérie des communes.

Dans les 67 communes du site Natura 2000, 16 zones d'activités économiques ont été recensées. Elles figurent dans le tableau suivant et sont localisées sur la carte « Activités économiques ». A cela s'ajoutent, quelques secteurs où sont isolées une ou deux entreprises ; ils ont été identifiés à partir des documents d'urbanisme et figurent également sur la carte citée plus haut.

ZA	Commune	Communauté de Communes	Surface totale	Vocation
<b>La Grange à Prévaud</b>	Mirambeau	CC de la Haute-Saintonge	14,26 ha	commerciale
<b>Zone d'Activités Communautaire de Milan</b>	Montlieu-la-Garde	CC de la Haute-Saintonge	5 ha	commerciale
<b>Zone Industrielle</b>	Saint-Germain-de-Lusignan	CC de la Haute-Saintonge	15,55 ha	industrielle
<b>Zone Artisanale</b>	Saint-Maigrin	CC de la Haute-Saintonge	1,52 ha	Mixte
<b>Zone d'Activités Communautaire de St-Genis-de-Saintonge</b>	Saint-Genis-de-Saintonge	CC de la Haute-Saintonge	9,5 ha	Mixte
<b>ZA de Triquedondaine</b>	Barbezieux-Saint-Hilaire	CC des 3B - Sud-Charente	0,8 ha	artisanale
<b>ZAED de Plaisance</b>	Barbezieux-Saint-Hilaire	CC des 3B - Sud-Charente	24 ha	
<b>Chez Rolland</b>	Le Tâtre	CC des 3B - Sud-Charente	0,2 ha	artisanale
<b>Zone artisanale de Touverac</b>	Le Tâtre	CC des 3B - Sud-Charente	3,5 ha	
<b>Chez Gauthier</b>	Montchaude	CC des 3B - Sud-Charente	0,12 ha	artisanale
<b>Zone des 3 B</b>	Reignac	CC des 3B - Sud-Charente	0,58 ha	artisanale
<b>L'Espis</b>	Touvérac	CC des 3B - Sud-Charente		
<b>Bonnerme</b>	Pons	CC de la région de Pons	18 ha	mixte
<b>Goutrolles</b>	Pons	CC de la région de Pons		
<b>Le Chail</b>	Pons	CC de la région de Pons	14 ha	mixte
<b>Toutvent</b>	Pons	CC de la région de Pons	5 ha	mixte

Tableau 19 : Les zones d'activités des communes du site Natura 2000 (Source : IAAT Poitou-Charentes, 2011)

### III.2. LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

L'activité industrielle se concentre principalement dans 3 communes : Barbezieux, Jonzac et Pons.

Pons est la première ville industrielle de la Haute-Saintonge. Si la plupart des anciennes industries ont disparu (moulins industriels, tanneries, mégisseries), la commune rassemble de nombreux établissements notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire (biscuiterie Colibri, Distillerie de la Tour et Jaulin, cave coopérative ACV, stockage de céréales Synthéane et Gauthier Armand...), la mécanique et la chaudronnerie (équipementier SMES, Montel SA, Coup'Eco, Wesper Industrie France SAS,...) et le BTP. Ces activités sont regroupées dans les zones d'activités de la commune notamment celle du Chail qui rassemble de nombreux établissements industriels et de services, ce qui en fait le plus gros employeur de la ville.

Jonzac et Barbezieux accueillent aussi des industries, mais ont un tissu plus réduit. La première regroupe des industries agro-alimentaires (transformation de morue et de produits biologiques : SIF France et SARL Biorede, stockage de céréales Synthéane), des chais et distilleries, des entreprises de fabrication de matériel viticole (SA Vinea), de jouets en bois (Grelety SARL), des tonnellerie (SA Radoux Tonnellerie), la seconde des industries de fabrication de meubles (établissements Nordlinger), de machines agricoles, d'emballage alimentaire (Venthenat, groupe Amcor), ...

Sur le reste du territoire, l'activité industrielle est dispersée. On notera parmi les principales industries des communes du site Natura 2000 :

- l'industrie de fabrication de matériel viticole et para-viticole (SARL Kirogh) à Villexavier),
- l'usine de pop-corn (Sphere Production) à Saint-Genis-de-Saintonge,
- l'industrie de boissons (Isidore) à Ozillac,
- l'industrie Synthéane de stockage de céréales à Nieul-le-Virouil et Soufflet Atlantique à Chadenac et Mirambeau.

Situé au cœur d'un paysage viticole, le bassin versant de la Seugne dispose d'une industrie viticole très développée. La fabrication de Pineau et de Cognac a donné naissance à un nombre important de chais et distilleries. Le nombre de bouilleurs de crus et de distilleries sur le bassin versant est supérieur à 220. Dans les communes du site Natura 2000, 15 distilleries et chais ont été recensés en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en raison des risques potentiels de leur activité sur les biens, les personnes et l'environnement.

7 carrières exploitées sont présentes sur le territoire de l'aire d'étude :

Communes	Carrière en activité	Type de carrière	Matériaux
Guitinières	AGS SA	Ciel ouvert	Argile, sable
Jonzac	Pierre de Saintonge Sarl	souterraine	Calcaire
Montlieu-la-Garde	AGS SA (le Planton)	Ciel ouvert	Argile, sable
Montlieu-la-Garde	Audoin et fils SA (le Vrignon)	Ciel ouvert	Sable
Pons	SOPOTP SA	Souterraine	Calcaire
Saint-Simon de Bordes	PICOULET Michel ETA TP SA - St S.	Ciel ouvert	Calcaire
Saint-Simon de Bordes	AUDOIN ET FILS	Ciel ouvert	Calcaire

Tableau 20 : Carrières des communes du site Natura 2000 (Source : Base des installations classées, MEDDTL)

Aucune de ces carrières ne se situe dans le périmètre du site Natura 2000.

### III.3. LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES A RISQUE

Les activités présentant des inconvénients ou des dangers potentiels pour le voisinage ou pour l'environnement, pollutions ou nuisances (pollution de l'eau, odeurs, bruits, rejets, risque d'incendie,...) sont classées Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- Déclaration : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses.
- Autorisation : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants.

Le régime de l'autorisation nécessite une procédure d'instruction préalable à la mise en service de l'installation, en particulier une étude d'impact et une étude de risque et de danger qui identifie les scénarios d'accidents possibles, leurs conséquences et les dispositifs de sécurité à mettre en place pour protéger l'environnement (eau, air, bruit, ...).

Chaque installation classée fait l'objet d'un suivi particulier en fonction des impacts qu'elle peut avoir sur l'environnement ou un tiers. Des analyses régulières sont effectuées pour contrôler le bon fonctionnement des installations. En cas de non-respect des règles, le fonctionnement de l'installation peut être suspendu provisoirement.

41 entreprises industrielles sont classées Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et sont soumises à autorisation. Il s'agit principalement de distilleries (17), de carrières (7), et silos de stockage de céréales (3).

La présence de ces installations sur le bassin versant de la Seugne engendre un risque potentiel de pollution de l'eau et de dégradation du milieu naturel.

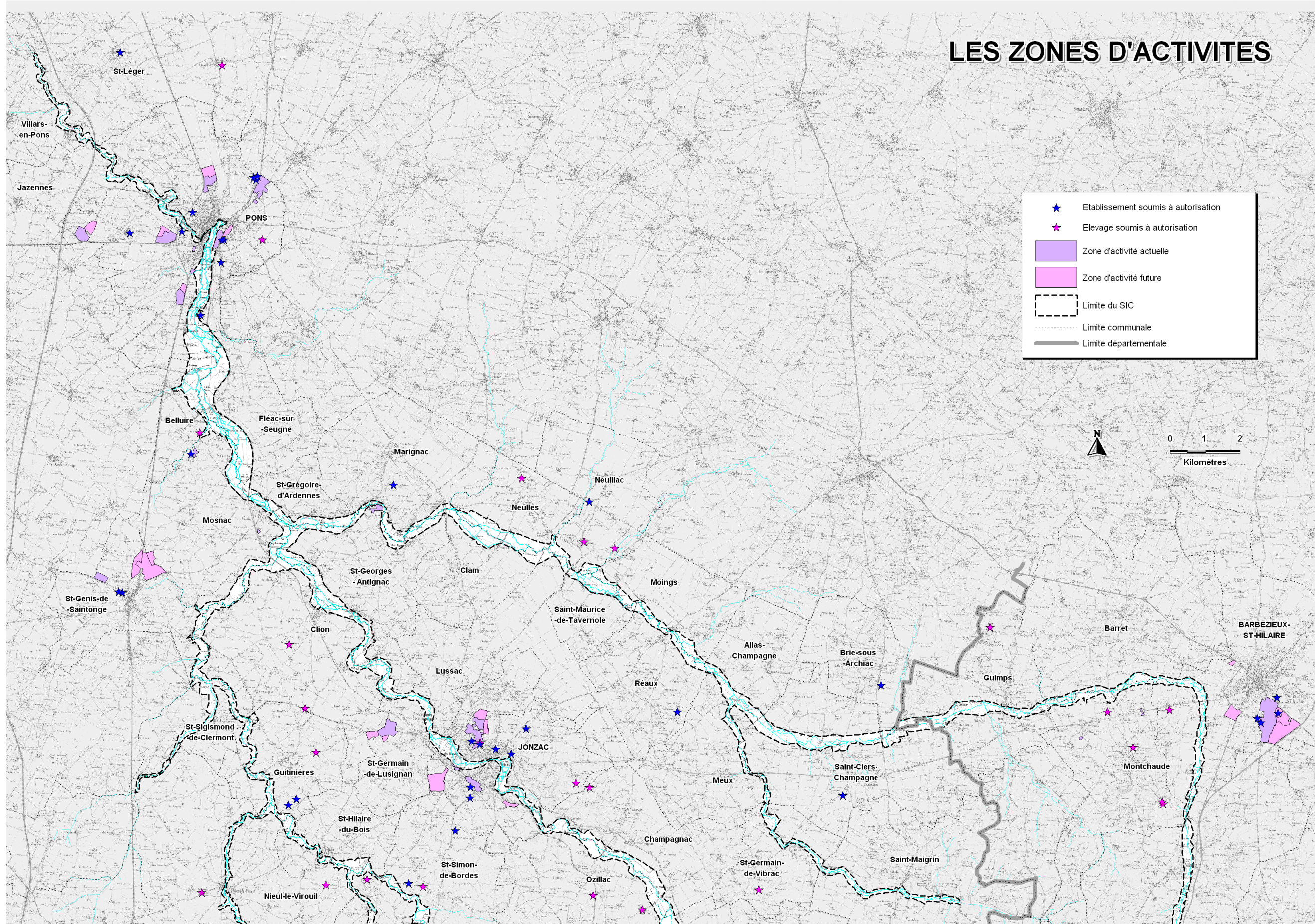
Commune	Nom établissement	Activités	Activité (s) soumise(s) à autorisation et volume(s)
Brie-sous-Archiac	DISTILLERIE DE LA GROIE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 3000 l/j
Brie-sous-Archiac	DISTILLERIE VINET SA	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 7000 l/j
Guitinières	CDC Haute Saintonge Guitinières	Déchèterie	Déchèteries aménagées pour les usagers : 4757 m <sup>2</sup>
Guitinières	GCM Granulats de Chte Mme (Guitiniè)	Carrière	Carrière : 160000 t/an
Jonzac	CDC Haute Saintonge	Déchets et traitements	Stockage et traitement d'Ordures ménagères : 17000 t/an Stockage et traitement d'Ordures ménagères : 3 t/H
Jonzac	DISTILLERIE DE LA TOUR - caves distillerie Jon	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Préparation, conditionnement de vins : 200000 hl/an
Jonzac	DELABLI (ANCIENNEMENT DELPIERRE SA)	Fabrication, en gros de conserves de poissons et salaisons maritimes	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine animale : 30 t/j
Jonzac	DISTILLERIE DE LA BOULENNERIE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 2500 l/j
Jonzac	PIERRES DE SAINTONGE SARL	Carrière	Carrière : 8750 t/an
Jonzac	RADOUX TONNELLERIE SA	Fabrication de produits en bois, ameublement	Travail du bois ou matériaux combustibles analogues 355 kW
Jonzac	SYNTEANE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 1240 m <sup>3</sup>
Marignac	CHATEAU LE GIBEAU SARL	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 4500 l/j
Montlieu-la-Garde	AGS SA Montlieu (Planton)	Carrière	Carrière : 80000 t/an
Montlieu-la-Garde	AUDOIN & Fils SA Montlieu	Carrière de sables, cailloux et granulats	Carrière : 60000 t/an
Mosnac	UNION de MOSNAC	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 6000 l/j Préparation, conditionnement de vins : 46020 hl/an

Neuillac	DISTILLERIE DE FONTAGARD	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 2700 l/j
<b>Commune</b>	<b>Nom établissement</b>	<b>Activités</b>	<b>Activité (s) soumise(s) à autorisation et volume(s)</b>
Pons	CDC Haute Saintonge Région de Pons	Déchèterie	Déchèteries aménagées pour les usagers : 4913 m <sup>2</sup>
Pons	COLIBRI	Biscuiteries et biscotteries	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale 45 t/j Alimentaires (préparation ou conservation) produits
Pons	DISTILLERIE DE LA TOUR - Colonne	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 60000 l/j
Pons	DISTILLERIE DE LA TOUR - Charentais	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 8000 l/j Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 1037 m <sup>3</sup>
Pons	DISTILLERIE DE LA TOUR - le Clone	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 1569 m <sup>3</sup>
Pons	DISTILLERIES PERRIER SA	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 1800 l/j
Pons	PINET - Le Chail	Vente et réparation automobile	Elimination des Déchets industriels d'I.C. :140 m <sup>3</sup> Stockage, activité de récupération de métaux : 1590 m <sup>2</sup>
Pons	PINET	Dépôts de ferraille	Stockage, activité de récupération de métaux
Pons	SOPOTP SA	Carrière	Carrière : 40000 t/an
Pons	SYNTEANE Pons	Stockage de céréales	Silos de stockage de céréale, grains, etc dégageant des poussières inflammables : 25000 m <sup>3</sup> Broyage, concassage, criblage, etc des substances végétales : 355 kW
Réaux	BERTRAND SARL	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 1200 l/j Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 614 m <sup>3</sup>
Saint-Ciers-Champagne	COMPTOIR FRANCAIS COMMERCIAL	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 1686 m <sup>3</sup>
Saint-Genis-de-Saintonge	CHARENTES ALLIANCE	Stockage de céréales	Dépôts d'engrais liquides : 120 M3 Silos de stockage de céréales : 18 973 m <sup>3</sup>
Saint-Genis-de-Saintonge	CHARENTES ALLIANCE	Stockage de céréales	Silos de stockage de céréale, grains, etc dégageant des poussières inflammables : 74500 m <sup>3</sup> Broyage, concassage, criblage, etc des substances végétales : 320 kW

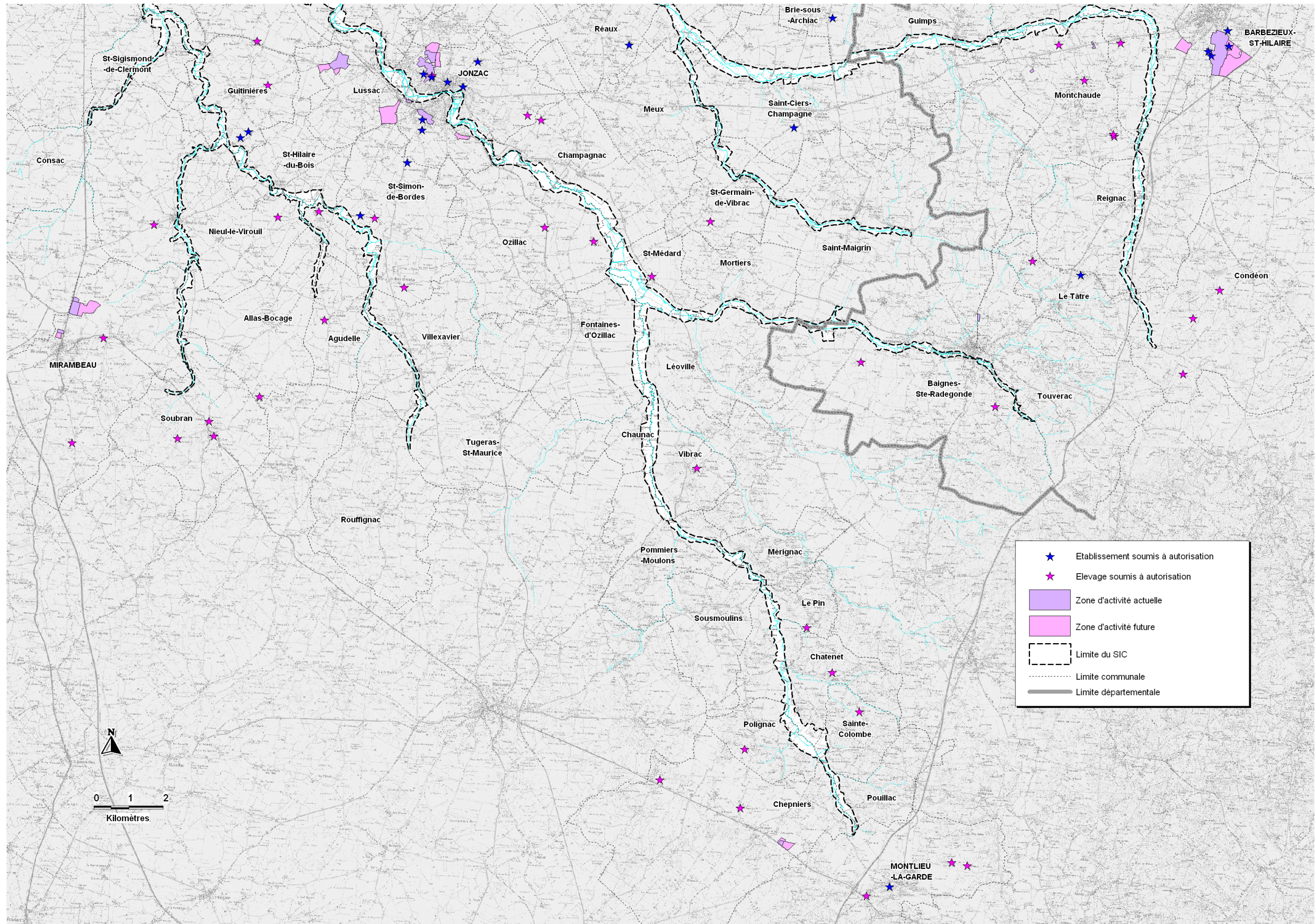
Commune	Nom établissement	Activités	Activité (s) soumise(s) à autorisation et volume(s)
Saint-Léger	SHELL St Léger	Dépôt de carburants	Remplissage ou distribution de liquides inflammables : 23 m <sup>3</sup> /h
Saint-Simon-de-Bordes	PICOULET Michel ETA TP SA - St S.	Carrière	Carrière : 100000 t/an Broyage, concassage, criblage... de pierres... et autres minéraux 500 kW
Saint-Simon-de-Bordes	AUDOIN ET FILS	Carrière	Carrière : 150000 t/an Broyage, concassage, criblage... de pierres... et autres minéraux 200 kW
Barbezieux-Saint-Hilaire	AMCOR FLEXIBLES VENTHENAT	Imprimerie, presse, édition	Liquides inflammables (stockage) 221 m <sup>3</sup> Imprimeries ou reproduction graphique utilisant une forme imprimante 8132 kg/j Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa 745 kW
Barbezieux-Saint-Hilaire	DAVIGEL (SAS)	Agro-alimentaire	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale 35 t/j Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine animale 4 t/j Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa 984 kW Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 publics, à titre préventif ou curatif.
Barbezieux-Saint-Hilaire	DISTILLERIE DE L'ABEILLE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 1900 l/j
Barbezieux-Saint-Hilaire	MOULINS de SAINT-PREUIL	Autres industries agro-alimentaires	Emploi et stockage d'ammoniac : 8,2 t Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale 120 t/j Réfrigération ou compression (installation de)
Barbezieux-Saint-Hilaire	NORDLINGER Ets	Fabrication de produits en bois, ameublement	BOIS, MATERIAUX ANALOGUES (TRAVAIL DU) 426 KW
Barbezieux-Saint-Hilaire	PLASTIQUES VENTHENAT	Transformation de matières plastiques	Stockage de matières plastiques, caoutchouc : 325 m <sup>3</sup>
Montchaude	COGNAC TESTAUD	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 900 l/j
Reignac	CHAIGNAUD Jacky	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 1700 l/j

Tableau 21 : Industries classées ICPE et soumises à autorisation (Source : base de données des ICPE, MEDDLT, mise à jour avril 2011)

# LES ZONES D'ACTIVITES







## IV. LES LOISIRS ET LE TOURISME

### IV.1. LA PECHE

La Seugne et ses affluents font partie du domaine privé, ce qui signifie que le droit de pêche appartient aux propriétaires riverains. Ceux-ci peuvent rétrocéder leur droit de pêche aux différentes Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Grâce à cette délégation, les pêcheurs adhérents des AAPPMA peuvent pratiquer la pêche sur ces terrains privés en achetant leur carte de pêche.

Trois AAPPMA gèrent l'activité halieutique sur la Haute Seugne en amont de Pons :

- Les pêcheurs d'anguilles (siège à Pons) : gère la Seugne et affluents en aval de Fléac
- La gaule jonzacaise (siège à Jonzac) : gère la Seugne et affluents en Charente-Maritime en amont de Fléac,
- Le pêcheur barbezilien (siège à Barbezieux Saint-Hilaire) : gère le Trèfle et affluents en Charente.

Malgré les aménagements qu'elle a subis, la Seugne garde une potentialité halieutique élevée, qui fait d'elle, et de ses affluents, des rivières appréciées par les pêcheurs. Ces potentialités reposent sur la présence de nombreux habitats différents pour les poissons : bancs de graviers, fosses, prairies inondables.

Cependant, le milieu aquatique subit de nombreuses altérations qui ont des conséquences sur l'intérêt piscicole et halieutique des rivières, ainsi que sur le nombre de sociétaires des AAPPMA :

- le manque d'eau réduit l'intérêt de la rivière une bonne partie de l'année,
- la régression des prairies humides, la déconnexion des annexes hydrauliques du lit principal, réduisent le nombre et l'étendue des frayères en particulier du brochet,
- les ouvrages hydrauliques sont une gêne à la libre circulation des poissons.

Ainsi, la pêche, dans les têtes de bassin versant est assez peu pratiquée en raison du manque d'eau. L'activité est surtout pratiquée :

- sur la Seugne, en aval de Jonzac, qui ne connaît jamais d'assecs, et possède des potentialités halieutiques élevées,
- la Maine et ses affluents, qui accueillent toute l'année des truites fario (beaucoup plus en mars après les lâchers),
- le Trèfle, dans ses secteurs non à sec, où les goujons et vairons semblent toujours bien présents.

Chaque année, les AAPPMA réalisent des empoissonnements afin de soutenir les populations piscicoles dans les cours d'eau et plans d'eau dont elles ont la gestion.

Les poissons proviennent pour partie de la pisciculture fédérale d'Allas-Bocage, notamment les brochets et autres poissons blancs.

Les AAPPMA effectuent également des lâchers de truite, surtout des truites arc en ciel, ainsi que des truites fario, dans les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie (Maine et affluents).

La Fédération Départementale et les AAPPMA assurent (ou ont en projet) des actions qui visent à améliorer la qualité du milieu aquatique :

- restauration de frayères à truite (sur la Maine et la Seugne) : apports de granulats, aménagement de déflecteurs,
- restauration de frayères à brochet : une restauration a été réalisée sur la Seugne à Belluire ; des projets existent à Clion, Mosnac, et Jonzac (en collaboration avec la commune).

Les AAPPMA sont investies dans la création de parcours de pêche pour les handicapés.

Les AAPPMA ont également en gestion des étangs de pêche accessibles à leurs adhérents :

- plan d'eau d'Heurtebise et plan d'eau du Mail (réservé aux jeunes pêcheurs) à Jonzac,
- plan d'eau du Lariat à Léoville,
- plan d'eau de la Maine à Saint-Simon de Bordes,
- étang des Bénissons à Soubran.

Il existe d'autres plans d'eau, communaux, dont les communes ont préservé leur droit de pêche, mais qui peuvent permettre aux associations d'organiser des journées ou des concours de pêche :

- étang des Trois Moulins à Bran,
- étang du Parc Barateau à Jarnac-Champagne,
- étang de Vallet à Vallet,
- étang de Saint-Germain de Vibrac,
- étang de Mortiers,
- étang de Saint-Hilaire du Bois

L'étang d'Allas-Bocage appartient à la Fédération départementale de pêche ; il n'est pas péchable à l'heure actuelle. Son ouverture à la pêche et à certaines activités nautiques, localisées, est en réflexion.

## **IV.2. LA CHASSE**

L'activité de la chasse est régie par des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), en Charente-Maritime, ou des Sociétés de chasse en Charente. A l'échelon départemental, les ACCA et Sociétés de chasse sont regroupées sous la forme des Fédérations Départementales de Chasseurs.

Plusieurs ACCA peuvent se regrouper pour constituer des AICA (Associations Intercommunales de Chasse Agréées) afin d'agrandir les territoires de chasse. Il existe également quelques chasses privées ou chasses gardées.

Les ACCA gèrent la chasse à l'échelon communal avec l'avis et l'accord de la Fédération Départementale.

Les ACCA peuvent réaliser des mesures de gestion ou réaliser des aménagements tels que les cultures à gibier.

Les techniciens des fédérations effectuent des suivis de population, afin de mettre en place des mesures de gestion :

- les Prélèvements Maximums autorisés sur certaines espèces comme le lièvre, le faisan, la perdrix, la bécasse,
- les Plans de chasse pour les grands animaux : chevreuil, sanglier.

Il existe également le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de la Maine, qui regroupe 10 ACCA du bassin versant de cet affluent de la Seugne. Son rôle est d'exécuter des mesures de gestion complémentaire sur les grands animaux et favoriser la création d'aménagements, notamment des cultures à gibier ou la pose de clôtures.

Les pratiques de chasse sont variées de par la diversité de la faune présente et restent traditionnelles.

Le gros gibier, chevreuil et sanglier, fait l'objet d'un plan de chasse départemental qui fixe les effectifs à abattre sur chaque territoire selon un plan triennal. Ces espèces sont relativement abondantes et en augmentation depuis ces 20 dernières années.

Les oiseaux d'eau sont également chassés, principalement dans les zones les plus humides, en aval de Jonzac : canards, bécasses.

Les palombes font également l'objet de prélèvements, mais il existe peu de palombières au sein même de la vallée.

Les populations de petit gibier sont en régression : des lâchers de perdrix et faisans sont réalisés chaque année.

D'une manière générale, les habitats les plus favorables au gibier sont les boisements alluviaux, les sous bois peu entretenus des peupleraies, ainsi que les mégaphorbiaies, qui apportent tranquillité et nourriture aux animaux. En outre les réseaux de haies, ripisylve, et petits bosquets, sont particulièrement favorables à la présence et aux déplacements des espèces de gibier.

### **IV.3. LA RANDONNEE**

Le site Natura 2000 est traversé par deux sentiers de grande randonnée, le GR 360 qui le traverse à plusieurs reprises sur une vingtaine de communes et le GR 655. Ce dernier constitue l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ; il coupe le site à hauteur de Pons et de Saint-Sigismond-de-Clermont.

A noter également la présence de 3 GR de Pays sillonnant le territoire des communes de Berneuil, Saint-Léger, Villars-en-Pons et Pons.

Des itinéraires de randonnées locaux ont aussi été aménagés par les communes et les Communautés de Communes. On compte plus de 80 circuits sillonnant les communes du site Natura 2000, et allant d'une dizaine de kilomètres à plus de 40. Environ 1/3 traverse le site. La majorité de ces sentiers sont ouverts tant pour les piétons que pour les VTTistes et les cavaliers.

### **IV.4. LES LOISIRS NAUTIQUES ET AQUATIQUES**

La Seugne est le lieu d'activités nautiques ; le cours d'eau est navigable pour les canoës kayaks à partir de Champagnac, en amont de Jonzac jusqu'à sa confluence avec la Charente. Différents organismes organisent des parcours de canoës kayaks à Clion-sur-Seugne, Belluire, Jonzac, et Pons.

Les loisirs nautiques (voile, canoë, pédalos, baignade,...) sont proposés à partir des bases de loisirs de Pons et de Jonzac ainsi que sur l'aire de loisirs de Clion-sur-Seugne. A Jonzac, un des deux plans d'eau de l'aire de loisirs d'Heurtebisse situé au sud du site Natura 2000 est réservé pour la baignade en eaux chaudes.

Un centre aquatique a été aménagé à Jonzac. Plus communément appelé « Les Antilles de Jonzac », ce parc aquatique de loisirs et de remise en forme situé à proximité immédiate du site d'étude a ouvert ses portes en 2002. Il regroupe piscine à vagues, toboggan, cascades, geysers, plages, terrain de beach volley, jardin tropical, etc. et un espace forme. Le site a accueilli en 2009 près de 350 000 personnes.

Depuis 1986, Jonzac est une station thermale. La présence d'une eau chaude à 62 °C, sulfurée chlorurée sodique mixte dans un forage Cénomancien a permis le développement de l'établissement thermal, réputé pour le traitement des rhumatismes et des affections des voies respiratoires. Celui-ci est implanté en dehors du périmètre Natura 2000.

Plusieurs communes disposent de piscines à ciel ouvert : Clion-sur-Seugne, Mirambeau, Montlieu-la-Garde, Pons, Réaux, Vibrac, Barbezieux. Jonzac, Barbezieux, Montendre (fosse à plongeon). Montlieu-la-Garde, Mirambeau et Pons possèdent une piscine couverte.

## **IV.5. LES AUTRES EQUIPEMENTS DE LOISIRS**

La pratique des loisirs de plein air est également possible sur les bases de loisirs (Jonzac, Pons, Barbezieux) qui proposent des activités telles que l'escalade, le tir à l'arc.

Huit centres équestres sont installés à Jonzac, Nieul-le-Virouil, Villars-en-Pons, Pons, Barbezieux-Saint-Hilaire ainsi qu'à Montlieu-la-Garde, Baignes-Sainte-Radegonde, et Condéon, mais ces trois derniers sont situés en dehors du bassin versant de la Seugne. Le centre équestre de Pons est localisé dans la vallée de la Seugne, à l'intérieur du site Natura 2000.

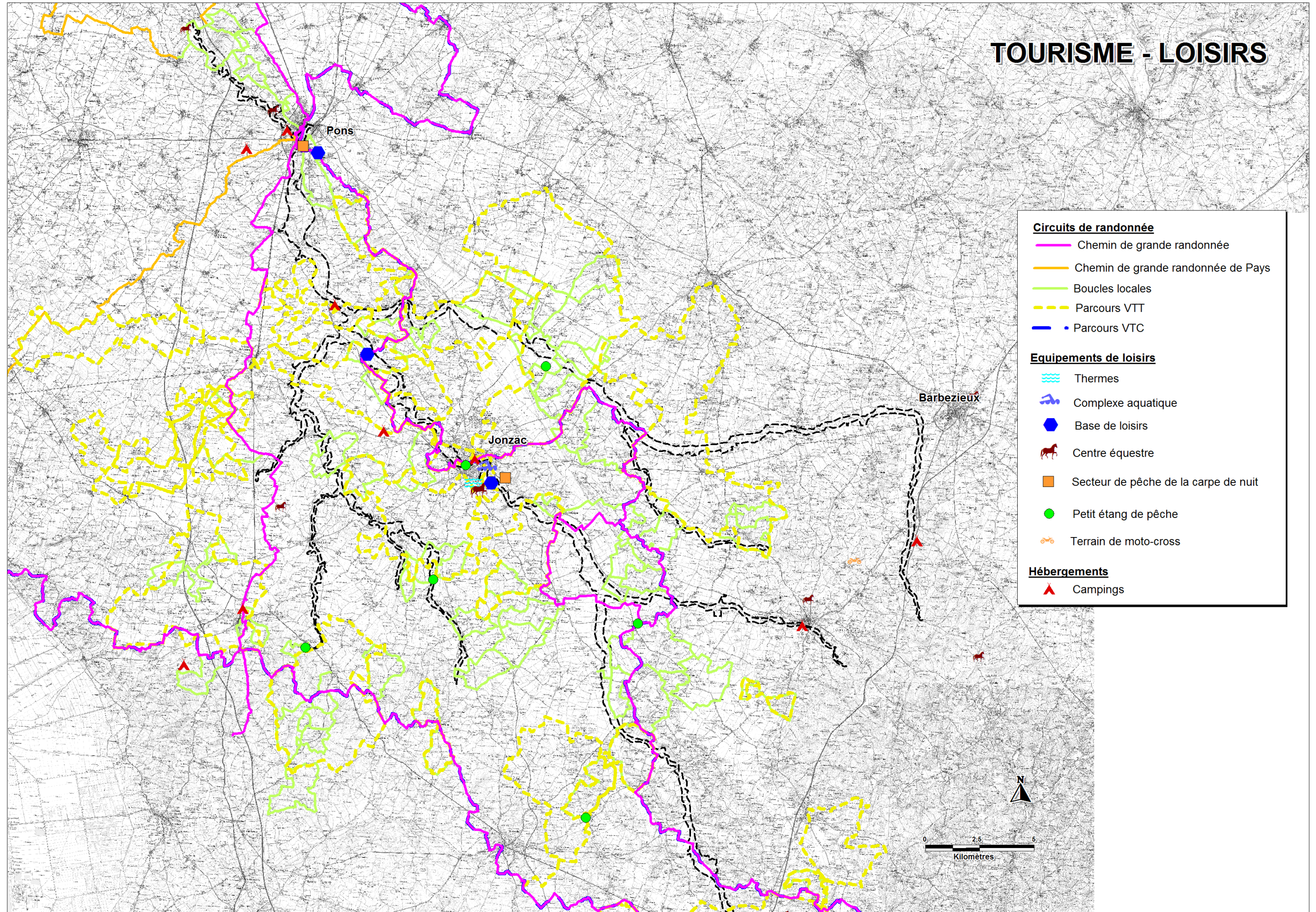
Les communes de Berneuil et du Tâtre comptent également parmi leurs équipements de loisirs un circuit de moto-cross, situé en dehors du périmètre natura 2000. Celui du Tâtre est implanté à proximité de la zone d'étude. Celui de Berneuil est localisé en dehors du bassin versant de la Seugne, à plusieurs kilomètres des limites du site Natura 2000. Saint-Genis-de-Saintonge dispose d'une piste de kart dans la ZA Terres du Poteau.

## **IV.6. LE TOURISME ET LES HEBERGEMENTS**

Le bassin versant de la Seugne est riche d'un patrimoine bâti qui constitue un attrait touristique majeur.

Le site Natura 2000 se situe pour l'essentiel dans la Haute-Saintonge, riche en patrimoine historique : églises romanes, châteaux (Jonzac, Pons), moulins à vent (Champagnac, Jonzac, St-Ciers-Champagne, St-Germain de Vibrac), pont gallo-romain à Clion-sur-Seugne, pont Henri IV sur la Maine à Guitinières.

# TOURISME - LOISIRS



La présence de ce patrimoine et l'offre en loisirs font de ce territoire un secteur touristique de plus en plus attractif, d'où la présence d'un parc d'hébergements varié.

Dans la vallée, les modes d'hébergement proposés sont diversifiés. Le territoire dispose de 10 hôtels répartis sur les communes de Jonzac, Mirambeau, Mosnac, Pons et Barbezieux, de résidences et villages de vacances (Jonzac, Pons, Saint-Genis de Saintonge, Ozillac). On recense plus d'une dizaine de gîtes ruraux. A ceci s'ajoutent de nombreuses chambres d'hôtes, ainsi que onze campings dont un camping à la ferme à Clion.

## V. LES DOCUMENTS D'URBANISME

Sur les 67 communes du site Natura 2000 de la Haute-vallée de la Seugne :

- 8 communes sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé,
- 4 communes sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé dont un est en cours de révision et deviendra PLU,
- 17 communes sont dotées d'une carte communale approuvée. Parmi elles, une a prescrit l'élaboration d'un PLU,
- 38 communes ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme ; c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique. Parmi elles, 6 ont prescrit l'élaboration d'une carte communale et 8 un Plan Local d'Urbanisme.

Le site natura 2000 est classé pour l'essentiel de sa surface en zone naturelle dans les documents d'urbanisme en raison de son intérêt écologique et de son inondabilité. (ZN dans les cartes communales et N dans les POS et PLU). La vallée de la Seugne et ses affluents sont très ponctuellement classés en zone urbaine (Zones U), le plus souvent sur les limites du site, dans la traversée de Pons, Jonzac, Saint-Hilaire du Bois, Saint-Georges d'Antignac, Baignes-Sainte-Radegonde.

Certains boisements de la plaine alluviale ont fait l'objet d'une protection plus stricte par un classement dans les documents d'urbanisme en Espace Boisé Classé. C'est le cas dans les communes de Pons, Mosnac, Saint-Genis-de-Saintonge et Montchaude.

Communes	Documents en vigueur				
	RNU	CC	POS	PLU	
<b>Charente</b>					
Baignes-Sainte-Radegonde			X		POS approuvé le 01/03/2002 et révisé le 13/11/2009
Barbezieux-Saint-Hilaire				X	PLU approuvé 11/04/2001 - dernière modification le 29 mars 2006
Barret	X				PLU prescrit en 2006 en cours d'élaboration
Condeon	X				
Guimps	X				
Le Tâtre	X				
Montchaude		X			CC approuvée le 16 octobre 2009
Reignac					PLU prescrit le 16/09/2008 en cours d'élaboration
Touverac	X				PLU prescrit le 07/12/2006 en cours d'élaboration
<b>Charente-Maritime</b>					
Agudelle	X				
Allas-Bocage	X				PLU prescrit le 01/08/2009 en cours d'élaboration
Allas-Champagne	X				
Belluire		X			CC approuvée le 08/10/2007
Berneuil				X	PLU approuvé le 31/03/2004
Brie-Sous-Archiac		X			CC approuvée le 20/07/2006
Champagnac		X			CC approuvée le 01/04/2005
Chatenet	X				PLU prescrit le 17/03/2009 en cours d'élaboration
Chaunac	X				
Chepniers			X		POS approuvé le 07/03/2000
Clam		X			CC approuvée le 10/03/2009
Clion-sur-Seugne			X		POS approuvé le 27/02/1989 - Révision en PLU prescrite le 02/09/2008
Fléac-sur-Seugne		X			CC approuvée le 09/03/2010
Fontaines-d'Ozillac	X				
Guitinieres	X				CC prescrite le 24/11/2009
Jazennes		X			CC approuvé le 19/01/2005
Jonzac				X	PLU approuvé le 11/03/2002 et révisé le 23/05/2008
Le Pin	X				
Léoville	X				PLU prescrit le 06/10/09 en cours d'élaboration
Lussac	X				
Marignac		X			CC approuvée le 26/10/2009
Mérignac		X			CC approuvée le 19/04/2010
Meux	X				CC prescrite le 13/05/2008 en cours d'élaboration
Mirambeau				X	PLU approuvé le 26/02/2008
Moings	X				CC prescrite le 13/05/2008 en cours d'élaboration
Montlieu-la-Garde		X			CC approuvée l 01/04/2005 (révision n°2 approuvée le 08/08/08 ; PLU prescrit le 11/05/2009 en cours d'élaboration
Mortiers	X				
Mosnac				X	PLU approuvé le 07/12/2004
Neuillac	X				
Neulles	X				
Nieul-le-Virouil		X			CC approuvée le 23/07/2007
Ozillac	X				

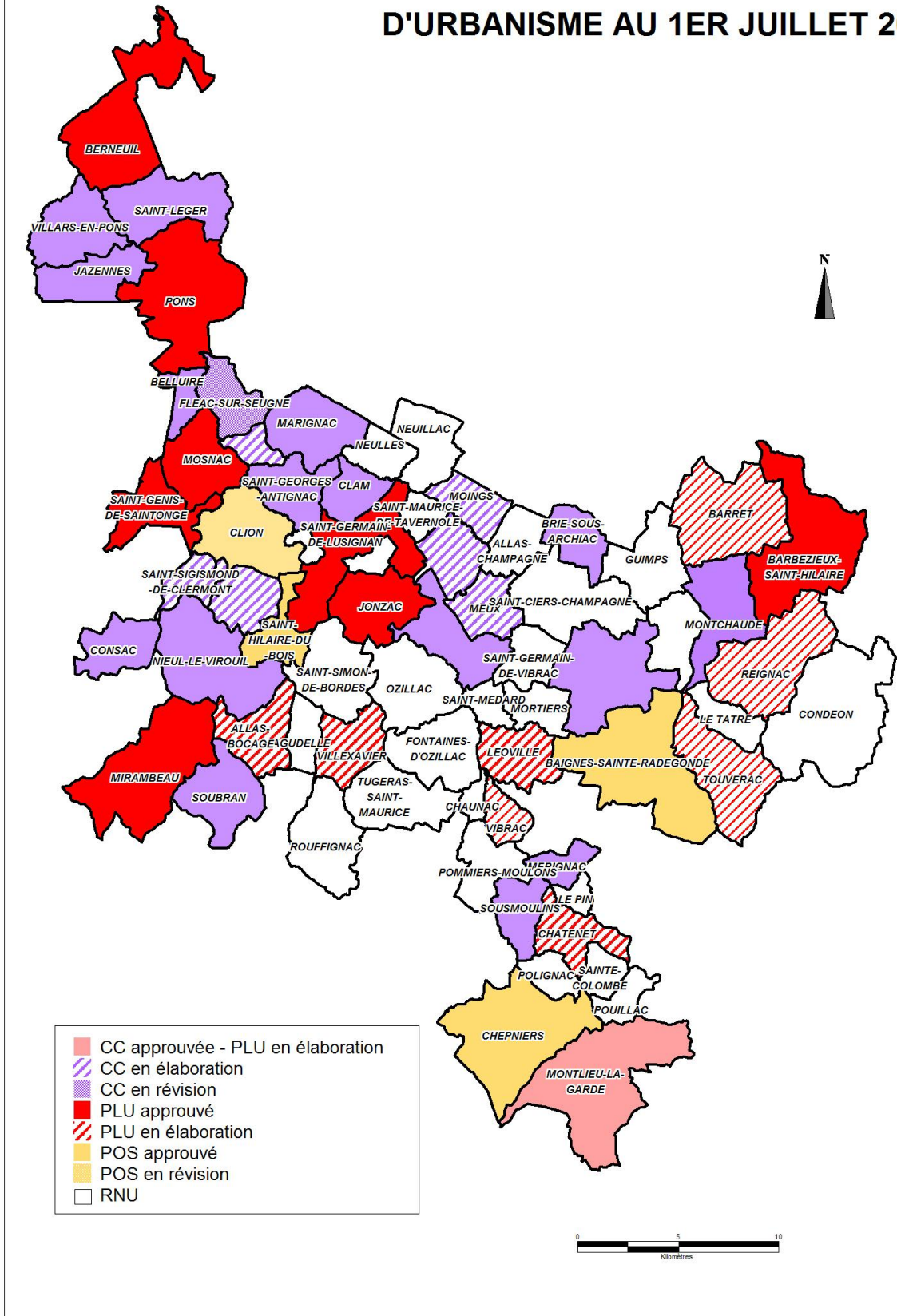


Polignac	X				
Pommiers-Moulons	X				
Pons				X	PLU approuvé le 20/10/10
Pouillac	X				
Réaux	X				CC prescrite le 29/06/2008 en cours d'élaboration
Rouffignac	X				
Saint-Ciers-Champagne	X				
Sainte-Colombe	X				
Saint-Genis-de-Saintonge				X	PLU approuvé le 13 /05/2008
Saint-Georges d'Antignac		X			CC approuvée le 06/12/2007
Saint-Germain-de-Lusignan				X	PLU approuvé le 31/01/2002
Saint-Germain-de-Vibrac	X				
Saint-Gregoire-D'Ardennes	X				CC prescrite ?
Saint-Hilaire du Bois			X		POS approuvé le 04/10/1991
Saint-Léger		X			CC approuvée le 18/06/2007
Saint-Maigrin		X			CC approuvée le 22/01/2007
Saint-Maurice-de-Tavernole	X				
Saint-Médard	X				
Saint-Sigismond-de-Clermont	X				CC prescrite le 26/05/2008
Saint-Simon-de-Bordes	X				
Soubran		X			CC approuvée le 04/05/2009
Sousmoulins		X			CC approuvée le 27/07/2007
Tugeras-Saint-Maurice	X				
Vibrac	X				PLU prescrit 26/06/2008 enquête publique en mars ; avis défavorable DDT
Villars-en-Pons		X			CC approuvé le 21/12/2006
Villexavier	X				PLU prescrit le 07/10/2008 en cours d'élaboration
Total	38	17	5	7	

RNU : Règlement National d'Urbanisme ; CC : Carte Communale ; POS : Plan d'Occupation des Sols ; PLU : Plan Local d'Urbanisme

Tableau 22 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme au 1<sup>er</sup> juillet 2011

## ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME AU 1ER JUILLET 2011



## VI. LES PROJETS D'AMENAGEMENT

### VI.1. LES PROJETS COMMUNAUX

#### VI.1.1. Le développement des zones d'activités

Les communes du site Natura 2000 possèdent 16 zones d'activités économiques. Celles-ci sont listées dans la partie III.1. Des terrains restent disponibles pour l'implantation de nouvelles activités dans les zones suivantes (D'après IAAT Poitou-Charentes) :

ZA	Commune	Surface totale	Surface disponible
La Grange à Prévaud	Mirambeau	14,26 ha	2,82 ha
Zone Artisanale	Saint-Maigrin	1,52 ha	1,52 ha
Zone d'Activités Communautaire de St-Genis-de-Saintonge	Saint-Genis-de-Saintonge	9,5 ha	3,75 ha
ZA de Triquedondaine	Barbezieux-Saint-Hilaire	0,8 ha	0,80 ha
ZAED de Plaisance	Barbezieux-Saint-Hilaire	24 ha	12 ha
Bonnerme	Pons	18 ha	8 ha

Tableau 23 : Disponibilité foncière dans les zones d'activités (Source : IAAT Poitou-Charentes)

De nouveaux projets sont en cours ; l'étude des documents d'urbanisme sur les zones futures d'urbanisation à vocation économique fait apparaître l'ouverture de nouvelles zones à vocation économique ou l'extension de zones existantes à Pons, Jonzac, Barbezieux-Saint-Hilaire, Saint-Germain de Lusignan (extension de la zone industrielle).

#### VI.1.1. Les stations d'épuration

(en attente données)

### VI.2. LES PROJETS ROUTIERS

Le Schéma routier départemental de la Charente Maritime 2010-2030 prévoit la réalisation de plusieurs projets dont certains concernent les communes du site Natura 2000 :

- **l'amélioration de l'itinéraire Royan-Cozes - A10 - Dordogne**
- **RD 730 - Aménagement de l'itinéraire Cozes - Dordogne** : Une amélioration globale de cet itinéraire est envisagée afin de réduire le temps de parcours et ainsi renforcer l'attractivité du pays royannais vis-à-vis de l'agglomération bordelaise. L'amélioration des liaisons routières vise à favoriser les échanges entre Mirambeau, Montendre, Montlieu-la-Garde et Montguyon.

- **Liaison nord sud de Montendre** : Un projet de contournement par l'ouest de la commune est prévue ; il limitera la traversée des zones urbanisées et améliorera les relations avec le département de la Gironde. Cette déviation s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de l'itinéraire RD730.

- **Le renforcement de la desserte de l'autoroute A10**

- **RD 137 Saintes Département de la Gironde** : cette liaison nord-sud constitue un axe structurant du réseau routier départemental. La chaussée du contournement de Pons sera refaite au cours de la durée du Schéma Routier Départemental. L'aménagement de cette liaison comprend :
  - **le contournement par l'ouest de Saint Genis de Saintonge** ; il s'inscrit dans la volonté de renforcer cet axe stratégique, mais également de limiter les nuisances imposées aux riverains dans la traversée de Saint-Genis et de Plassac.
  - **la déviation Est de Mirambeau** a pour objectif de réduire également les nuisances importantes générées par le trafic dans la traversée du bourg de Mirambeau et de son hameau le « petit Niort » et d'offrir des conditions de circulation adaptées notamment aux poids lourds et aux convois exceptionnels.
- **RD 142 - Recalibrage de la section entre Pons et Avy** : la RD 142 entre Pons et Jonzac est reconnue très accidentogène. La reconfiguration de cette section depuis le centre de Pons et l'entrée d'Avy permettra de renforcer la sécurité routière et améliorer le confort des usagers. L'accès à l'A 10 sera renforcé depuis Jonzac.
- **RD 732 - Aménagement de l'itinéraire** : la RD 732 contourne Pons par le sud pour rejoindre la RD 137. Ce secteur est très accidentogène. Le village-rue de Bougneau est soumis à des nuisances fortes en raison des poids lourds qui le traversent chaque jour. L'insécurité routière pour les piétons est réelle. La traversée de Pérignac, quant à elle, a été aménagée mais reste difficile pour les poids lourds. Cet itinéraire renforcera la liaison A10 - Cognac.

- **RD 19 - RD 142 - Déviation de Jonzac**

Le projet consiste à relier les RD 19 et RD 142 dans le prolongement de la rocade existante. Il facilitera l'accès aux sites des Antilles ou des thermes en contournant le centre de Jonzac par le sud. Cette liaison accompagnera le fort potentiel de développement dont bénéficie cette zone implantée à l'est de Jonzac.

- **Renforcement des liaisons économiques Sud Charente-Maritime / Nord Gironde**

La base de chantier « LGV » de Clérac est destinée à l'issue des travaux à devenir une zone d'activités économiques. L'attrait de ce site est lié à une desserte routière de qualité. Dans ce but, le projet consiste à réaliser une liaison directe avec la RN 10. Cette liaison sera prolongée jusqu'à Montguyon en vue de renforcer les échanges Sud Charente-Maritime / Nord Gironde.

## VII. SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AUX ACTIVITÉS

Le principal enjeu du site de la vallée de la Seugne est lié à l'activité agricole, notamment la céréaliculture, avec une forte dominance de la maïsiculture. Celle-ci occupe largement les plaines alluviales et les versants des cours d'eau. La vallée de la Seugne est néanmoins marquée par un relatif maintien de l'activité d'élevage par endroits, qui assure aux prairies une part non négligeable dans l'occupation du sol de la vallée. Néanmoins cette activité n'échappe pas à la forte régression connue sur l'ensemble du territoire national.

L'activité sylvicole quant à elle, se place en second plan par rapport à l'agriculture. Peu de peupleraies sont présentes dans la vallée, et les boisements acidiphiles exploités (pins essentiellement), occupent les têtes de collines, aux franges sud du site Natura 2000.

Les activités industrielles sont le plus souvent liées aux activités agricoles.

Enfin, les activités de plein air sont bien présentes au sein du site, avec la pratique de la chasse, de la pêche et de la randonnée. Le tourisme quant à lui, bénéficie ces dernières années de l'intérêt du public pour la découverte du patrimoine rural.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques principales des activités existantes sur la vallée et les tendances d'évolution.

ACTIVITES	IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITE	ELEMENTS DESCRIPTIFS	TENDANCES D'EVOLUTION
<b>Céréaliculture</b>	Majeure	Activité agricole prépondérante dans le bassin versant (notamment maïsiculture), qui a peu à peu pris la place de l'élevage dans la vallée <i>Près de 50 % du site sont occupés par des cultures.</i>	Activité a priori confortée par la hausse des besoins en produits alimentaires ; la culture du maïs est ponctuellement remise en question du fait des fortes sécheresses de ces dernières années.
<b>Elevage</b>	Moyenne	Activité autrefois prédominante dans la vallée, a nettement régressé aujourd'hui et peine à se maintenir ; l'élevage bovin est encore présent ponctuellement, par taches. <i>La superficie en prairies ne représente qu'à peine 13 % de l'occupation du sol du site Natura 2000.</i>	Baisse du nombre d'exploitations et recul des surfaces en prairies ; la tendance observée depuis plusieurs décennies risque de se poursuivre en l'absence de soutien spécifique et des difficultés que connaît ce type d'exploitation (pénibilité du travail, contraintes de mises aux normes, ...)
<b>Populiculture</b>	Moyenne	Populiculture bien représentée dans la plus grande partie de la vallée, sous forme de boisements émiettés de surfaces petites à moyenne ; la Seugne moyenne, entre Jonzac et Pons, possède une superficie plus importante de peupliers. <i>Environ 9 % du territoire est planté en peupliers</i>	Stabilité
<b>Industries</b>	Faible	Peu d'industries sont présentes au sein de la vallée. Elles sont généralement liées à l'activité agricole <i>7 industries sont recensées.</i>	Stabilité
<b>Pêche</b>	Importante	La Seugne et ses affluents gardent des potentialités halieutiques intéressantes malgré les nombreuses altérations (manque d'eau l'été, ouvrages gênant la circulation des poissons...). <i>3 AAPPMA gèrent l'activité halieutique.</i>	Activité encore bien présente sur la vallée et qui devrait se maintenir
<b>Chasse</b>	Moyenne	L'activité profite de la présence d'une superficie encore notable d'habitats favorables au gibier : boisements alluviaux, mégaphorbiaies...	Activité encore bien présente sur la vallée et qui devrait se maintenir
<b>Randonnée et tourisme rural</b>	Moyenne	L'activité profite de la tendance générale à l'augmentation de pratiques telles que la randonnée, la découverte du petit patrimoine....	Légère progression
<b>Pratique des sports motorisés</b>	Faible	L'utilisation d'engins motorisés est limitée à des usages individuels, à des fins de loisirs ou professionnels.	Pratique en progression